



## Compte-rendu du Comité syndical du 12 avril 2023

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 10- Procuration : 0 - Votants : 10- Absents excusés : 1 Absents : 4

### **SEANCE du 12 avril 2023**

L'AN DEUX MILLE vingt-trois, le douze Avril, à dix-huit heures, le COMITE SYNDICAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la mairie de Terres-de-Haute-Charente, sous la présidence de Monsieur Matthieu LABARUSSIAS.

Date de convocation du Comité Syndical : 04 avril 2023

**Présents** : Mr ROUGIER, Mr VOUZELLAUD, Mr THYBAUD, Mr PLUYAUD, Mr CHARNEAU, Mr LABARUSSIAS, Mr FREDAGUE, Mr FAUBERT, Mme ROULON, Mr MAGDZIAK

**Procurations**

**Absents excusés** : Mr ALVAREZ,

**Absents** : Mr MOREAU, Mr LIVET, Mr DESVERGNE, Mr LOISEAU

Monsieur MAGDZIAK est élu secrétaire de séance.

Mme LAGARDE Sandrine, DGS à la mairie de Terres-de-Haute-Charente, Mlle DUCHOISELLE Morgane, technicienne rivière et Mlle QUERAUD Orlande, technicienne zones humides assistent à la séance.

### **Ordre du jour :**

- Approbation du compte-rendu du comité syndical du 28 mars 2023,
- Approbation du Compte de gestion 2022,
- Approbation du Compte Administratif 2022,
- Affectation des résultats 2022,
- Vote du Budget Primitif 2023,
- Délibération portant ouverture compte 45 (travaux)
- Questions et informations diverses,

### Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, le comité syndical désigne Mr MAGDZIAK pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

### Approbation du compte-rendu du comité syndical du 28 mars 2023

Monsieur le Président présente le compte rendu de la séance précédente du 28 mars 2023, dont un exemplaire a été transmis à tous les membres du Conseil Syndical, et demande à l'assemblée si des observations sont à formuler.

Après en avoir délibéré, le **Comité syndical**, décide :

- **D'adopter** le compte-rendu de la séance du comité syndical du 28 mars 2023

<b>Voix pour</b>	<b>10</b>	<b>Voix contre</b>	<b>0</b>	<b>Abstentions</b>	<b>0</b>
------------------	-----------	--------------------	----------	--------------------	----------

### Approbation du Compte de gestion 2022

Délibération sur le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur

- Après s'être fait présenter le budget primitif 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le **COMITE SYNDICAL**:

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- **APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

<b>Voix pour</b>	<b>10</b>	<b>Voix contre</b>	<b>0</b>	<b>Abstentions</b>	<b>0</b>
------------------	-----------	--------------------	----------	--------------------	----------

## Approbation du Compte Administratif 2022

Cf document budgétaire joint

Monsieur le Président présente au comité syndical le compte administratif 2022 du SMACA.

Hors de la présence du Président du SMACA, MR LABARUSSIAS Matthieu, et sous la présidence du doyen de la séance Mr VOUZELLAUD,

Après en avoir délibéré, le **COMITE SYNDICAL**

- **APPROUVE** le compte administratif 2022 du SMACA

<b>Voix pour</b>	<b>9</b>	<b>Voix contre</b>	<b>0</b>	<b>Abstentions</b>	<b>0</b>
------------------	----------	--------------------	----------	--------------------	----------

## Affectation des résultats 2022

Monsieur le Président présente les résultats de clôture de l'exercice 2022 :

### **Affectation des résultats 2022**

<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
- Dépenses : 100 432.05€	- Dépenses : 10 876.56 €
- Recettes : 157 088.72€	- Recettes : 2 481.33€
- Excédent : 56 656.67€	- Déficit : - 8 395.23€
- Excédent antérieur : 124 210.92€	- Excédent reporté : 29 710.77 €
- <b>Excédent total : 180 867.59 €</b>	- <b>Excédent total : 21 315.54€</b>
Reste à réaliser : - €	

Après en avoir délibéré, le **COMITE SYNDICAL** :

- **ADOpte** les résultats 2022 ci-dessus et **DECIDE** d'affecter ces résultats de clôture comme suit :
  - **Au compte R001** : report de l'excédent d'investissement soit 21 315.54€
  - **Au compte R002** : report d'une partie de l'excédent de fonctionnement soit 140 867.59€
  - **Au compte R 1068** : dotation supplémentaire en réserve : report d'une partie de l'excédent de fonctionnement soit 40 000€

<b>Voix pour</b>	<b>10</b>	<b>Voix contre</b>	<b>0</b>	<b>Abstentions</b>	<b>0</b>
------------------	-----------	--------------------	----------	--------------------	----------

## Vote du Budget Primitif 2023

Cf document budgétaire joint

Vu l'instruction M57 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications,

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2023,

Considérant les comptes administratifs et les comptes de gestion de l'exercice 2022 adoptés lors de cette séance du comité syndical,

Vu la délibération adoptée lors de cette séance décidant l'affectation des résultats de fonctionnement de 2022 en report de fonctionnement pour partie pour un montant de 140 867.59 € et en dotation supplémentaire en réserve pour un montant de 40 000€ et en recettes de la section investissement pour un montant de 21 315.54€

Après en avoir délibéré, le **COMITE SYNDICAL** :

- **PRECISE** que le budget primitif 2023 est adopté avec reprise des résultats de l'année 2022 du budget, au vu des comptes administratifs et des comptes de gestion 2022 et de la délibération d'affectation du résultat adoptée lors de cette séance
- **ADOpte** les sections ainsi qu'il suit :

#### FONCTIONNEMENT

- Dépenses : 345 637.54€
- Recettes : 345 637.54€

#### INVESTISSEMENT

- Dépenses : 258 849.46€
- Recettes : 258 849.46€

<b>Voix pour</b>	<b>10</b>	<b>Voix contre</b>	<b>0</b>	<b>Abstentions</b>	<b>0</b>
------------------	-----------	--------------------	----------	--------------------	----------

#### **Délibération portant ouverture compte 45 (travaux)**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du présent comité syndical approuvant le budget primitif pour l'année 2023

Après en avoir délibéré, le COMITE SYNDICAL :

Dit que les travaux seront réalisés dans la limite des crédits inscrits au budget primitif chapitre 45/ article 454101 soit 140 000€

Dit que le restant à charge du syndicat sera inscrit au compte 20/ article 20452 pour un montant de 48 807.65€

Autorise le Président à valider le plan de financement défini par opération,

Autorise le Président à signer toutes pièces inhérentes aux opérations

<b>Voix pour</b>	<b>10</b>	<b>Voix contre</b>	<b>0</b>	<b>Abstentions</b>	<b>0</b>
------------------	-----------	--------------------	----------	--------------------	----------

## Questions et information diverses

-Monsieur le Président rappel qu'aucun vice-Président n'a encore été désigné coté Charente. Il poursuit en disant que si une personne veut devenir Vice-Président qu'il se manifeste auprès de lui, afin d'organiser prochainement une nouvelle élection.

-La technicienne zones humides informe les élus qu'un chêne, appartenant au voisin, est tombé sur l'étang acquis par le SMACA.



Le propriétaire (voisin) s'est occupé d'enlever l'arbre en question. Or en enlevant l'arbre tombé, il s'est rendu compte que des chênes à côté étaient visiblement pourris. Il a donc demandé la possibilité de faire venir quelqu'un pour diagnostiquer les chênes restants.

Les élus ont décidé de ne pas intervenir car les chênes appartiennent maintenant au SMACA et de tout façon les travaux d'effacement d'étang provoqueront peut-être d'autres chutes d'arbres.

La technicienne poursuit en informant les élus que le cabanon à été ouvert. A l'intérieur il n'y avait que du mobilier divers (chaises, tables...) ; tout sera donc envoyé à la déchetterie, avant la destruction. Elle précise ensuite que la destruction du cabanon pourra être subventionné par l'entente sur l'eau (région Nouvelle Aquitaine et Agence de l'eau Adour Garonne) à hauteur de 80%.

Il n'y a plus de questions diverses, Monsieur le Président lève la séance.

**ANNEXE**  
**DOCUMENTS BUDGETAIRES**  
**SMACA**  
**COMPTE ADMINISTRATIF 2022**  
**BUDGET PRIMITIF 2023**

Résultat fonctionnement 2022		Résultat d'investissement 2022	
Résultat de l'exercice		D	Résultat de l'exercice
* dépenses	100 432,05 €		* dépenses
* recettes	157 088,72 €		* recettes
<b>EXCEDENT</b>	<b>56 656,67 €</b>		<b>déficit(d) - 8 395,23 €</b>
Résultat reporté en recettes 002	124 210,92 €	E	Excédent antérieur reporté au 001(e)
Excédent antérieur (b)			Déficit antérieur (e)
Résultat de clôture	<b>FONCTIONNEMENT</b>		Résultat de clôture
(a)	56 656,67 €		(d)
(b)	124 210,92 €		(e)
<b>Excédent</b>	<b>180 867,59 €</b>		<b>Excédent 21 315,54 €</b>
			<b>RESTES A REALISER - €</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Code	M57	Libellé	BP 2021	CA 2022	VOTE	Propositions BP 2023	VOTE
<b>chapitre D 011</b>		<b>Charges à caractère général</b>	<b>208 478,92</b>	<b>12 543,30</b>	-	<b>192 516,59</b>	-
60622	6062	carburant	2 000,00	937,08		2 500,00	
60623	6062	alimentation	50,00			50,00	
60631	6063	Fourniture d'entretien	50,00	329,86			
60632	6063	Fournitures de petits équipements	500,00			500,00	
60636	6063	Vêtements de travail	500,00			600,00	
6064		Fournitures administratives	1 000,00	146,30		3 000,00	
61523		Voies et réseaux	121 698,92			105 276,59	
6132	613	locations immobilières	1 830,00	2 040,00		2 040,00	
61521		Entretien et réparation sur terrain	65 000,00			50 000,00	
61551		Entretien et réparation matériel roulant	2 000,00	1 499,41		5 000,00	
61558		Entretien et réparation sur autre matériel mobilier		42,00		500,00	
6161		Primes d'assurance	1 350,00	1 483,29		2 500,00	
6184	618	Versement à des organismes de formation	1 000,00	854,31		1 000,00	
6188	6188	autres frais divers	1 000,00			10 000,00	
6225	622	Indemnités au comptable et aux régisseurs	50,00			-	
6226	622	honoraires	1 000,00			1 000,00	
6251	6251	Voyages et déplacements	4 000,00	1 600,01		4 000,00	
6257	6234	Réceptions	800,00			800,00	
6262	626	Frais de télécommunications	3 000,00	1 892,28		3 000,00	
62878		rbt de frais à autres organismes	1 500,00	1 500,00		750,00	
6355		Taxes et impôts sur les véhicules	150,00	218,76			
<b>chapitre D 012</b>		<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>76 950,00</b>	<b>72 651,70</b>	-	<b>103 370,00</b>	-
6218		Autre personnel extérieur	-				
6332		Cotisations versées au FNAL	50,00	870,94		70,00	
6336	6336	Cotisations au CNFPT et CDG	700,00			1 200,00	
6338		Autres impôts taxes et versements ass aux rémunérations				200,00	
6411		personnel titulaire				8 200,00	
6413	64131	personnel non titulaire + stagiaire	55 000,00	51 399,99		55 000,00	
	64118	Autres indemnités titulaire				2 000,00	
64138	64138	Autres indemnités non titulaire				8 500,00	
6451	6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	17 000,00	20 380,77		22 000,00	
6453	6453	Cotisations aux caisses de retraites	2 000,00			3 000,00	
6454	6454	cotisations aux ASSEDIC	2 000,00			3 000,00	
6456	645	versement au F.N.C du supplément familial					
6475	647	Médecine du travail, pharmacie	200,00	-		200,00	
<b>Chapitre D 022</b>		<b>Dépenses imprévues</b>	<b>-</b>	<b>-</b>			
<b>chapitre D 65</b>		<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>26 000,00</b>	<b>15 237,05</b>	-	<b>19 000,00</b>	-
6531	65311	Indemnités	8 500,00	6 441,95		8 500,00	
6533	65313	Cotisations de retraite	500,00	270,59		500,00	
65548	65568	Contributions aux organismes de regroupement	17 000,00	8 522,77		10 000,00	
65888		Autres	-	1,74			
<b>chapitre D 67</b>		<b>charges exceptionnelles</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	-	<b>5 000,00</b>	-
6711		intérêts moratoires, pénalités marche					
673	673	Titres annulés				5 000,00	
	042	opérations d'ordre (amortissements)				25 750,95	
		<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>311 428,92</b>	<b>100 432,05</b>	-	<b>345 637,54</b>	-

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Article	M57	Libellé	BP2022	CA 2022	VOTE	Propositions BP 2023	VOTE
		Total des recettes de gestion courante					
13		Atténuation de charges		200,00			
7472		Participations Régions		2 870,95			
7473		Département					
74748		Dotations autres communes					
74758		Autres groupement	62 430,00	62 430,00		105 000,00	
7478	747821	Participation des organismes des droit public	124 778,00	91 586,88		99 769,95	
7588		Autres produits divers de gestion courante	10,00	0,89			
R002		Résultat de fonctionnement reporté	124 210,92			140 867,59	
		<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>311 428,92</b>	<b>157 088,72</b>		<b>345 637,54</b>	-



**DEPENSES INVESTISSEMENT**

Code	Libellé	BP 2022	CA 2022	VOTE	Propositions BP 2023	VOTE
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>93 786,77 €</b>		- €	<b>258 849,46 €</b>	-
	Immobilisations incorporelles				23 741,81 €	
20	autres terrains					
2118	autres terrains	20 000,00 €	886,56 €			
2182	matériel de transport	20 000,00 €	9 990,00 €			
23	Immobilisations en cours					
Opération 22	Nouveau programme quinquennal	17 786,77 €	- €			
Opération 23	Travaux de suppression d'embacles hors programme		- €			
Opération 24	Véhicule	15 000,00 €				
Opération 25	Matériel	1 000,00 €			10 000,00 €	
opération 28	Travaux sur étangs	20 000,00 €			27 000,00 €	
opération 29	Programme pluriannuel de gestion				7 500,00 €	
opération 30	Travaux appel à projet 2020-2024 (454101 )				140 000,00 €	
opération 30	Travaux appel à projet 2020-2024 (20422)				48 807,65 €	
opération 31	site internet				1 800,00 €	
<b>4541</b>						
	<b>Total des dépenses financières</b>		- €	-		-
16	Emprunts et dettes assimilées					
	<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>93 786,77 €</b>	<b>10 876,56 €</b>	- €	<b>258 849,46 €</b>	-

**RECETTES INVESTISSEMENT**

Code	Libellé	BP 2022	CA 2022	VOTE	Propositions BP 2023	VOTE
	<b>Total recettes équipement</b>	<b>42 000,00 €</b>	- €	- €	<b>31 106,38 €</b>	-
1321	Subvention d'investissement	42 000,00 €			26 106,38 €	
1327	subvention d'investissement				5 000,00 €	
20	immobilisations incorporelles					
	<b>Total recettes financières</b>	<b>12 250,00 €</b>	<b>2 481,33 €</b>		<b>676,59 €</b>	
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)					
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés					
16	emprunts et assimilés					
10222	FCTVA	2 076,00 €	2 481,33 €		676,59 €	
45422	<b>Travaux d'office pour le compte de tiers remembrement recette</b>				<b>91 192,35 €</b>	
1068	Excédent de fonctionnement				40 000,00 €	
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>				<b>74 558,60 €</b>	
042	opération d'ordre budgétaire (amortissement)				25 750,95 €	
4542	opération d'ordre budgétaire				48 807,65 €	
R001	Solde d'exécution reporté	29 710,77 €			21 315,54 €	
	<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>83 960,77 €</b>	<b>2 481,33 €</b>	- €	<b>258 849,46 €</b>	- €

**Participation des communautés de communes :**

Nom de la communauté de communes	Pourcentage de la clé de répartition	Montant 2022	Proposition montant 2023
CHARENTE LIMOUSINE	86,78 %	54 174,67 €	91 115.50 €
PORTE OCEANE DU LIMOUSIN	13,22 %	8 255,33 €	13 884.50 €
TOTAL	100 %	62 430,00 €	105 000.00 €

**Contribution aux organismes de regroupement :**

Article 65548				
NOM DE L'ORGANISME		Réalisé 2022	Proposition Montant 2023	VOTE
EPTB		1 644,00 €	1 644,00 €	1 644,00 €
EPTB (RECEMA)		2 349,50 €	2 349,50 €	2 349,50 €
Charente eaux		900,00 €	1 250,00 €	1 250,00 €
Charente eaux AMO		1 800,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €
Charente eau Migration OCARHY		0,00 €	1 296,00 €	1 296,00 €
Agence technique départemental ATD6		1 829,27 €	1 840,00 €	1 840,00 €
TOTAL :.....		<b>8 522,77 €</b>	<b>9 579,50 €</b>	<b>9 579,50 €</b>